SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE DE LA BASSE-POINTE

Au Capital de 7.000.000 de Francs

RAPPORTS

présentés par les Administrateurs et le Comité de Surveillance

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES du 17 Mars 1952

sur les Comptes de l'Exercice 1950-1951

Le Comité de Surveillance se compose de:

M.M. Em. RIMBAUD, A. DORMOY, Th. de REYNAL, Ch. CRASSOUS de MEDEUIL



SOCIÉTÉ ANONYME

DE L'USINE DE LA BASSE-POINTE

Au Capital de 7.000.000 de Francs

RAPPORTS

présentés par les Administrateurs et le Comité de Surveillance

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES du 17 Mars 1952

sur les Comptes de l'Exercice 1950-1951

Le Comité de Surveillance se compose de:

M.M. Em. RIMBAUD, A. DORMOY, Th. de REYNAL, Ch. CRASSOUS de MEDEUIL



Messieurs.

Nous conformant à la loi et aux statuts de notre SOCIÉTÉ, nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 1950-1951 comprenant compte de fabrication sucres et rhums, bilan au 31 octobre 1951, comptes de Profits et Pertes. Nous soumettons ces comptes à votre approbation.

Le déficit du compte Profits et Pertes peut paraître à première vue alarmant; en réalité, il y a lieu d'envisager l'avenir avec confiance, si l'on tient compte que l'exercice 1951 a subi une ponction de 50 o/o de son contingent rhum, que les sucres se sont vendus 500 Francs de moins et que les grèves ont causé une fourniture irrégulière de cannes, entravant la marche normale de l'Usine. A cela est venu se joindre une pluie continuelle plus forte que l'année précédente, qui était déjà, à ce point de vue, une année anormale. Cette pluie brisant perpétuellement notre barrage et causant de gros dégâts à notre canal d'amenée d'eau, nous a entrainés dans de fortes dépenses supplémentaires. Notre rendement désastreux peut encore être attribué aux pluies torrentielles que nous avons subies.

Nous espérons que l'année 1952 redeviendra normale, que le déblocage des 2 nouvelles tranches de 1951 comblera sensiblement nos pertes et qu'enfin, l'usine, mieux équipée cette année, nous permettra de marcher plus économiquement avec un rendement supérieur.

Les Administrateurs :

V. DEPAZ, Y. TOUIN

Sucres

Achat de Cannes (40.353.960 k. à 2.120 fr. la T.) Approvisionnements & Combustible 9.789 612 Réparation & Entretien 24.007.184 Frèts & Frais divers 480.733 Frais Généraux 5.480.179 Transport de Cannes 1.781 947 Main-d'œuvre Fabrication 12.193.420 Assurances diverses 1.741.553 Allocations Familiales & Congés payés 4.093.324 Amortissements 3.877.845 Taxes diverses 3.443.320 Intérêts & Escompte 1.772.257 Sécurité Sociale 1.799.946 Cannes & Taxes 1951 à régulariser 22,251.000	92.712.350
368.110 lit. sirop 7.360,000 219.870 K. Cannes 466.124 40.494 lit. rhum achetés 1.619.760 Appointements & Salaires 1.445.416 Approvisionnements, Combustible & Divers 1.796,850 Achat sirops 1950 existants 3.371.145	16,059.295
	194.322.039

Sucres

23.733 Quintaux exportés	130.749,002 6.811.446 671.410 3,557.400	141.789.258
28.655 lit. vendus à l'exportation	2.410.718 2.988.864 18.201.460	
258.610 — vendus et estimés	23.601.042 851.935	24.452.977
Sirops		
368.110 lit. livrés à la rhumerie	7.360.000 16.211.145	23.571.145
Cannes		
219.870 K. passées par la Rhumerie		466.124 4,042.535
		194.322.039

Bilan de l'Usine de la

Immobilisations .					,					-		758.875
Matériel Nouveau .	1(*)											32.385.431
Bâtiments Industriels				*		*			·			4 660.000
Portefeville												600.000
Approvisionnements								14				11.915.900
Denrées à réaliser		*			4.	 *	ž.			*		37.970.005
Débiteurs divers										*	0.00	65.474.655
Caisse												1.247,780
Profits et Pertes .			*			,						4.042.535

159.055.181

Basse-Pointe au 31 Octobre 1951

Passif

Capital							14' 23'	7.3	7i 00	7.000.000 377.371
Fonds de Prévoyance Amortissement Immobilisations Créditeurs divers	٠.	*	1	**	(*)					58.875 121.111.561

159,055.181

Débit

Compte de Profits et Pertes

4.042.535
4,042.535

arrêté au 31 Octobre 1951

Crédit

Plus-value	revenant à	l'Usine sur	Denrées	1950				2.771.692	
			Balance					1.270.843	
								4.042.535	

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs.

Conformément au mandat que vous nous avez fait l'honneur de nous confier lors de votre dernière assemblée générale, nous a ons procédé à l'examen des écritures de votre Société arrêtée à la date du 31 Octobre 1951.

Les divers contrôles et vérifications matérielles que nous avons effectués, nous ont permis de constater que ces écritures ont été régulièrement et correctement établies et nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune irrégularité, ni inexactitude dans la tenue des livres.

Nous estimons que vous pouvez approuver les comptes qui nous sent presentés.

Fort-de-France, le 4 Février 1952

Les Membres du Comité de Surveillence.

M.M. Em. Rimbaud, A. Dormoy, Th. de Reynal, (h. Crassous de Médeuil

RAPPORT

sur les opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867

Messieurs.

Lors de votre dernière assemblée générale, vous avez renouvelé à vos Administrateurs les autorisations prêvues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

En vertu de ces autorisations votre société a traité des achats de cannes, opérations dans lesquelles vos Administrateurs avaient un intérêt personnel et direct.

Ces cannes ayant été réglées au prix fixé par l'Administration. ces opérations rentrent dans le cadre normal de l'activité sociale et n'appellent aucune observation de notre part.

Fort-de-France, le 4 Février 1952

Les Membres du Comité de Surveillance,

M. M. Em. Rimbaud, A. Dormoy, Th. de Reynal, Ch. Crassous de Médeuil

and remain a company of the contract of the co

inches de marches in service in





